



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Personnel**

Date de l'annonce publique de la séance:  
28.02.2013

Date de la convocation des conseillers:  
28.02.2013

point de l'ordre du jour :  
1A<sub>2</sub>

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance non-publique du 8 mars 2013

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Hansen, Goetz, Kox, Johanns et Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Huss et Spautz, échevins, Bofferding, conseillers.

## Le Conseil Communal;

Objet: Madame Dury, Messieurs Biever et Klein, nominations provisoires aux fonctions de rédacteur de la Ville.

N° L/13376/13

Vu et approuvé  
Luxembourg, le - 5 AVR. 2013

Pour le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grande Région,  
p.s.d.

Vu sa délibération du 14 mars 1977 portant confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Considérant qu'un poste de rédacteur est devenu vacant au service des citoyens à la suite de la mutation de l'ancien titulaire dans un autre service communal,

Vu l'avis de publication du 15 décembre 2012 portant vacant un poste de rédacteur,

Vu l'aide-mémoire des conditions d'admission du 15 décembre 2012,

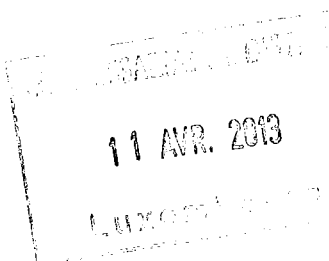
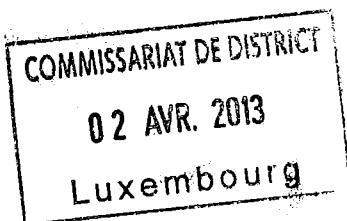
Vu sa décision de ce jour portant création d'un poste de rédacteur au département des travaux municipaux, direction,

Vu également sa décision du 18 janvier 2013 portant démission avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 de Madame Sandrine Messmer, rédacteur de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 13 février 2013, L/12525/13,

Considérant par conséquent que trois postes de rédacteur sont à pourvoir d'un nouveau titulaire,

Considérant que l'avis de publication s'adressait aux postulants qui ont déjà réussi l'examen d'admissibilité aux fonctions de rédacteur,



Secrétariat  
**ESCH**  
177  
P.B. 17.04.2013